



États
généraux
des
MOBILITÉS



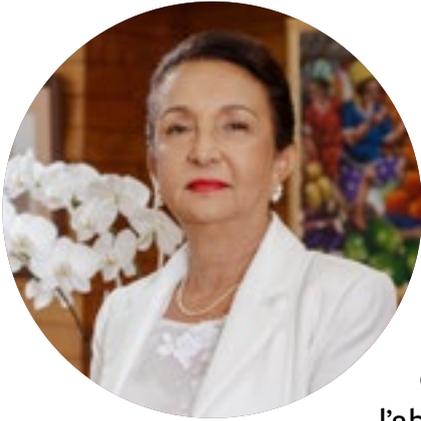
DOSSIER DE PRESSE

29 AOÛT 2025

UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE

Pour changer la donne des mobilités à La Réunion

Les engagements des partenaires
suite aux conclusions des
États Généraux des Mobilités



La signature de la Feuille de route partenariale des mobilités marque un tournant décisif pour La Réunion. Pour la première fois, l'ensemble des autorités compétentes en matière de mobilités s'accorde sur une trajectoire commune, ambitieuse et coordonnée. Cet engagement partagé est l'aboutissement d'un travail collectif inédit, conduit dans le cadre des États Généraux des Mobilités.

En 2023, plus de 11 000 Réunionnaises et Réunionnais ont exprimé leur volonté de changement. Leur message a été clair : le modèle du tout-voiture est dépassé. Le besoin d'alternatives fiables, rapides et durables est urgent. Dans le prolongement de cette mobilisation, les travaux de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités ont permis de faire émerger des priorités claires, qui irriguent aujourd'hui les grandes orientations de la Feuille de route.

Dès le départ, le lien à la décision a été posé comme un principe fondamental des États Généraux des Mobilités. La volonté de donner toute sa place, et surtout tout son crédit, à la participation citoyenne dans le processus d'élaboration des politiques publiques a été au fondement même de cette démarche. C'est avec cette même exigence que la Région et l'ensemble des partenaires signataires s'engagent dans la mise en œuvre de la Feuille de route.

Aujourd'hui, avec cette Feuille de route, nous passons à l'action. Et surtout, nous changeons collectivement d'échelle. Les projets sont là. Le train, en particulier, devient le levier structurant d'un changement en profondeur. Il ne s'agit plus d'intentions, mais d'une volonté ferme, partagée et coordonnée, de faire émerger des solutions concrètes à court, moyen et long terme.

La révolution des mobilités à La Réunion est en marche. Elle est collective et au service de toutes les Réunionnaises et de tous les Réunionnais.

Huguette BELLO
Présidente de la Région Réunion



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS

Une mobilisation citoyenne inédite pour un sujet d'ampleur

Les États Généraux des Mobilités sont une vaste consultation pilotée et organisée par la Région Réunion au cours de l'année 2023.

Cette démarche inédite par son ampleur et ses finalités, s'est appuyée sur 3 points clés :

- la prise en compte de **tous les modes de déplacement** au sein du territoire (voiture, train, bus, vélo, marche, ...);
- **l'association, aux côtés de la Région Réunion, de l'ensemble des acteurs du territoire compétents en matière de mobilités**, soit les intercommunalités (CASUD, CINOR, CIREST, CIVIS, TO), le Département de La Réunion, ainsi qu'île de La Réunion Mobilités (IDRM) et l'État ;
- **l'association large des citoyens**, à travers une grande consultation sur tout le territoire puis l'organisation de la première Assemblée Citoyenne des Mobilités de La Réunion.

Étapes clés

09 mai > 23 juillet 2023

Une grande consultation régionale pour réaliser un état des lieux des besoins, attentes et priorités. Près de **11 000 contributions** ont été recueillies partout dans l'île !

14 octobre > 09 décembre 2023

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités, composée de 100 citoyens, a travaillé sur près de **180 propositions** remises aux collectivités compétentes.

13 février 2024

L'ensemble des partenaires a signé une **déclaration commune** prenant acte des conclusions du rapport de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités.

1^{er} semestre 2024 > 1^{er} semestre 2025

Poursuite des travaux entre les partenaires pour analyser l'ensemble des propositions citoyennes sous l'angle de la faisabilité technique et de la soutenabilité financière.

29 août 2025

Signature de la **Feuille de route partenariale des mobilités**.

Une démarche placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

La CNDP est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public. Le 23 avril 2022, la Région Réunion a volontairement saisi la CNDP pour l'interroger sur les modalités de mise en œuvre des États Généraux des Mobilités. La CNDP a nommé un collège de 6 garants en charge du suivi de la démarche. Leurs rapports sont disponibles sur le **site de la CNDP**.

Les États Généraux des Mobilités en synthèse

11 000

Contributions recueillies au cours de la consultation citoyenne

Une forte demande de développement des transports en commun



77% des répondants positionnent la création d'un train comme l'investissement à mener en priorité



suivi à **62%** par la modernisation et le développement des réseaux de transports en commun existants

Le tout-voiture, un modèle dépassé



58% des répondants se déclarent prêts à utiliser les transports en commun à la place de la voiture



26% pour les mobilités actives

Les 5 priorités retenues par l'Assemblée Citoyenne des Mobilités à l'issue de ses travaux



Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises



Développer et sécuriser les déplacements en modes doux ou actifs



Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne



Améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité



Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux



PLUS QU'UNE FEUILLE DE ROUTE

Une révolution des mobilités à La Réunion

La Feuille de route partenariale des mobilités à La Réunion s'appuie sur une analyse approfondie des attentes citoyennes exprimées au cours des États Généraux des Mobilités ainsi que d'un travail collégial et technique mené par la Région Réunion avec l'ensemble des autorités compétentes en matière de mobilité à La Réunion.

Cette Feuille de route pose un cadre d'action partenarial d'une ambition inédite.

Pourquoi la Feuille de route partenariale des mobilités change la donne ?

- ▶ Elle pose un cap clair et partagé pour la première fois, défini collectivement par toutes les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) de La Réunion.
- ▶ Elle renforce la capacité d'action de chaque AOM en apportant une vision d'ensemble, cohérente et coordonnée.
- ▶ Elle crée les conditions d'une plus grande efficacité et d'un meilleur accès aux financements, grâce à une stratégie unifiée.
- ▶ Elle pose les bases d'une gouvernance plus performante, centrée sur la mise en œuvre concrète des projets et dotée des bons outils pour avancer.

Les grands principes de la feuille de route partenariale des mobilités

Dans le respect des 5 priorités fixées par l'Assemblée Citoyenne à l'issue des États Généraux des Mobilités, la Feuille de route partenariale des mobilités s'articule autour de grands principes structurants.



Un train comme colonne vertébrale des mobilités à La Réunion

Placé comme priorité par les 11 000 contributions recueillies au cours des États Généraux des Mobilités, le projet ferroviaire « Réunion Express » vise à relier Saint-Benoît à Saint-Joseph, via notamment Saint-Denis et Saint-Pierre, soit un linéaire de 140 km pour une vitesse de pointe de plus de 100 km/h. Ce projet de réseau ferré interurbain, pouvant assurer une fonction de transport de marchandises, a vocation à devenir l'axe structurant autour duquel se structurera et se développera un réseau global, intermodal et coordonné entre l'ensemble des AOM.

Dans les 4 bassins de l'île, le maillage des territoires par des réseaux de transports mieux connectés



Autour du train, le maillage des territoires, depuis le littoral jusque dans les hauts, se développe via le réseau régional et les réseaux intercommunaux. Des pôles d'échanges multimodaux (PEM) sont créés ou renforcés, avec des aménagements et services associés. Les gares deviennent des points de connexion stratégiques entre tous les modes de déplacement : réseau régional, réseaux urbains, parkings-relais, offre vélos, etc.



La poursuite des efforts engagés par l'ensemble des AOM en faveur du développement des transports en commun et des mobilités douces

Les AOM poursuivent leurs efforts pour moderniser et renforcer les réseaux de transport en commun, en agissant sur les fréquences, les amplitudes horaires, l'aménagement de nouvelles voies réservées, ... pour améliorer leur attractivité et leur performance. À l'échelle des quatre bassins de mobilité, des projets structurants émergent dans un souci d'équilibre territorial.

Les mobilités douces occupent également une place centrale, avec la poursuite des aménagements cyclables et une coordination renforcée entre acteurs pour construire une politique vélo ambitieuse et cohérente à l'échelle de l'île. Enfin, la Feuille de route partenariale trace la voie d'une transition vers des transports publics décarbonés, avec un plan d'actions dédié.



Une mise en œuvre échelonnée, avec des projets menés à court, moyen et long terme

La Feuille de route partenariale se concrétisera selon une trajectoire claire et progressive. Des projets structurants sont déjà engagés, d'autres entrent en phase de préparation : aménagements, services, infrastructures, ... Loin d'attendre l'arrivée du train pour passer à l'action, la Feuille de route partenariale prévoit des réalisations concrètes dès aujourd'hui, qui préfigurent et annoncent la révolution des modes de déplacements à La Réunion.

POUR CONCRÉTISER
LA FEUILLE DE ROUTE DES MOBILITÉS

Une mise en œuvre partenariale

La Feuille de route partenariale des mobilités, signée le 29 août 2025 par la Région Réunion et les autres Autorités Organisatrices des Mobilités : la CASUD, la CINOR, la CIREST, la CIVIS et le TO, en présence d'île de La Réunion Mobilités, de la Commission Nationale du Débat Public et de l'État, marque une nouvelle étape structurante dans la définition et mise en œuvre des politiques publiques en matière de mobilité à La Réunion.





Un cadre d'action commun

La Feuille de route partenariale fixe un cadre d'action et un niveau d'ambition communs. Elle préfigure la réalisation d'un futur **Plan Régional des Mobilités**, porté par la Région Réunion.

Ce futur plan aura vocation à s'articuler de manière pleine et entière avec les Plans de Mobilité (PDM) établis par les 5 EPCI. Ce document cadre vise à une meilleure cohérence des politiques de mobilité à l'échelle régionale.



Un outil opérationnel : la Société Locale des Grands Projets

Pour concrétiser les projets issus de la Feuille de route, à commencer par le futur réseau ferroviaire, une **Société Locale des Grands Projets (SLGP)** sera créée. Dotée de ressources financières propres, elle sera placée sous la tutelle des 6 AOM de La Réunion (Région et EPCI).

Cette société présente un double avantage :

- ▶ d'une part d'améliorer et d'unifier la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de mobilité prévues par la Feuille de route, et ainsi de sécuriser leur avancée ;
- ▶ d'autre part de garantir le financement de ces infrastructures en ayant la capacité de s'endetter sur plusieurs années, et de se voir octroyer, par la loi, des recettes propres issues de taxes spécifiquement affectées au financement des infrastructures de la Feuille de route.

Pensée comme un outil agile, technique et mutualisé, la SLGP apportera une réponse concrète aux défis de mise en œuvre, dans un esprit de coopération territoriale et d'efficacité. Dès 2025, les partenaires s'engagent à créer un groupement d'intérêt public (GIP) permettant de préfigurer et préparer la création de cette société locale (financement, champs d'intervention, conduite des études,...).



Une démarche collective de labellisation «Service Express Régional Métropolitain» (SERM)

La Réunion est le seul territoire d'Outre-mer à être engagé dans une **démarche de labellisation SERM**. Les SERM sont des projets de transport collectif du quotidien, conçus pour proposer des liaisons rapides, régulières et interconnectées entre les grandes agglomérations et leur périphérie. Issu de la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 et renforcé par la loi SERM de 2023, ce dispositif vise à structurer les réseaux autour de pôles multimodaux performants. Concrètement, la labellisation SERM offrirait à La Réunion un accès prioritaire à des financements spécifiques de l'État et un accompagnement technique renforcé.



Une coordination renforcée et des citoyens mieux associés

Île de La Réunion Mobilités (IDRM) voit son rôle conforté d'outil de coordination des politiques de mobilité à l'échelle de l'île. Il accompagne la mise en œuvre de la Feuille de route, assure la cohérence entre les AOM et facilite le pilotage de projets partagés.

Dans la continuité des États Généraux des Mobilités, un panel citoyen sera mis en place, rattaché à IDRM, pour suivre les avancées de la Feuille de route. Ce dispositif permettra de renforcer la participation citoyenne dans la gouvernance des mobilités.



États généraux des MOBILITÉS



CONTACT PRESSE :
Tatiana CUVELIER
tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr
0692 18 67 88 - 0262 48 73 91